



CHARTRE ACHATS RESPONSABLES (CAR) ENTRE ALTRAD ET SES FOURNISSEURS



SOMMAIRE

1. Conformité réglementaire et éthiques	3
1.1. Engagements éthiques pour les droits de l'Homme et des pratiques commerciales transparentes, intègres et éthiques.....	3
1.2. Lutte contre la corruption	4
1.3. Alertes éthiques des incidents et non-conformités	4
2. Emissions de gaz à effet de serre, déchets, approvisionnement et sobriété énergétique	5
2.1. Certification(s) environnementale(s)	5
2.2. Mesure des émissions de gaz à effet de serre	5
2.3. Trajectoire de décarbonation	6
2.4. La mesure de l'empreinte carbone des produits.....	6
2.5. Fiabilité et la disponibilité des données environnementales.....	7
2.6. Approvisionnement responsable.....	7
2.7. Dialogue fournisseur et collaboration.....	8
3. Tissu économique régional et insertion professionnelle	8
3.1. Les accords de partenariats avec des entreprises locales.....	8
3.2. Soutien à l'emploi de personnes en réinsertion professionnelle ou handicapées chez ses fournisseurs	9
4. Les achats responsables pour critère de sélection	9
5. Formation et sensibilisation	10



Les secteurs de l'industrie et de la construction, dans lesquels Altrad évolue, sont aujourd'hui au cœur de transformations majeures, notamment pour répondre aux enjeux de sécurité, d'amélioration des conditions de travail et de réduction de l'impact environnemental. Ces évolutions se concentrent particulièrement sur l'amont de la chaîne de valeurs, en lien avec l'extraction et le traitement des matières premières. En tant que groupe international, Altrad s'engage à respecter les nouvelles normes de reporting et d'engagement en matière sociale et environnementale.

De plus, Altrad tient à anticiper les attentes grandissantes de ses clients et partenaires, qui souhaitent voir les entreprises intégrer durablement des pratiques responsables et éthiques dans leur stratégie globale. C'est dans cette optique qu'Altrad a développé sa propre charte achats responsables, affirmant ainsi son engagement en faveur d'une filière plus vertueuse et durable.

Convaincu que ces progrès nécessitent la participation de tous les acteurs, Altrad encourage également ses fournisseurs à élaborer leurs propres chartes, contribuant ainsi, ensemble, à un avenir plus responsable et respectueux des enjeux sociaux et environnementaux.

1. Conformité réglementaire et éthiques

Au fil des années, les secteurs de la construction et de l'industrie ont vu se multiplier les normes, qu'elles soient internationales (ISO), européennes (EN) ou nationales, voire régionales. Aujourd'hui, la profession est régie par des milliers de normes. Parmi elles, plus de 1 500 normes internationales (I-Codes) ont été établies par des organismes de normalisation en collaboration avec l'International Code Council¹. Ce nombre est en constante augmentation, en lien avec les avancées du secteur du bâtiment dans des pratiques. Conscient de ces enjeux, Altrad, en tant que leader dans ces secteurs, souhaite mettre l'accent sur les indicateurs de conformité réglementaire et éthique. Dans cette optique, le groupe exige de ses fournisseurs une adhésion stricte aux réglementations en vigueur ainsi que l'adoption de pratiques éthiques rigoureuses, en prenant en compte les éléments suivants.

1.1. Engagements éthiques pour les droits de l'Homme et des pratiques commerciales transparentes, intègres et éthiques

Altrad exige de ses fournisseurs qu'ils signent et respectent une charte achats responsables, intégrant des aspects éthiques et respectant les droits de l'Homme. Pour garantir ces engagements, le groupe procède à une évaluation régulière des fournisseurs, mesurant leur conformité à ces principes. Le groupe entreprendra des audits de fournisseurs, analysera les données pour définir des objectifs identifiables et utilisera les résultats pour orienter le développement stratégique de l'entreprise.

Ce suivi permet de :

- Identifier et prévenir rapidement les risques liés à la qualité, aux sanctions légales, aux sanctions internationales ou à la réputation de l'entreprise
- Renforcer la transparence et améliorer la traçabilité des produits et services dans la chaîne d'approvisionnement
- Encourager les fournisseurs à adopter des pratiques durables et éthiques, en accord avec les valeurs d'Altrad, tout en créant un effet d'entraînement pour améliorer les pratiques dans l'ensemble de la chaîne de valeurs
- Vérifier que les fournisseurs respectent rigoureusement les engagements éthiques du groupe, disponibles ci-dessous : <https://www.altrad.com/fr/ethique-et-compliance.html/>,

¹ Constructing a sustainable futur, Game of normes, les règles du jeu du bâtiment, novembre 2023



<https://www.altrad.com/en/ethics-and-compliance.html>, minimisant ainsi les risques de réputation associés à des pratiques non conformes ou non éthiques.

Indicateur de suivi : dans un objectif d'un taux de signature de la charte de 100%, Altrad suivra la part de ses fournisseurs signataires de la charte ayant prouvé leur conformité (éthique, santé, sécurité, droits de l'Homme) via des questionnaires d'auto-évaluation et effectuera des audits réguliers pour vérifier leur conformité continue. Le groupe s'assurera également de documenter toutes les non-conformités identifiées (par exemple, manquements en matière de droits de l'Homme, sanctions internationales). Les non-conformités identifiées peuvent amener Altrad à arrêter la relation commerciale.

1.2. Lutte contre la corruption

Altrad attend de ses fournisseurs qu'ils respectent toutes les réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption. Les fournisseurs s'engagent notamment à ne pas proposer, solliciter, donner ou recevoir de pots-de-vin de la part ou au nom d'un membre d'Altrad et s'engagent à n'offrir au personnel d'Altrad aucun cadeau non-déclaré et/ou dont la valeur ne soit pas modeste et/ou dans le but d'obtenir un avantage indu. Altrad attend par ailleurs de ses fournisseurs qu'ils mettent en place une politique de prévention de la corruption et alertent le groupe en cas de constatation effective de cas de corruption. Tout manquement à ces engagements pourrait entraîner des poursuites et/ou l'exclusion du fournisseur de la part d'Altrad.

Indicateur de suivi : afin de garantir l'engagement continu de ses fournisseurs, Altrad suivra la part de ses fournisseurs ayant mis en place un code de conduite anti-corruption ou ayant adhérer au Corpus de Règles du groupe Altrad en la matière. Afin de suivre les améliorations observables en matière de corruption, Altrad suivra la part de ses fournisseurs ayant mis en place des formations anti-corruption de ses employés ainsi que le nombre d'incidents relatifs à la corruption signalés sur l'année.

1.3. Alertes éthiques des incidents et non-conformités

Altrad s'engage à instaurer des canaux sécurisés de signalement (hotline, email sécurisé, plateforme en ligne) où les incidents peuvent être rapportés de manière anonyme ou non. Le système sera accessible à tous les employés, fournisseurs et autres parties prenantes. A partir des alertes remontées, le groupe Altrad établira un suivi comprenant le décompte précis des incidents rapportés et la manière dont ils ont été traités conformément aux procédures de lancement d'alerte en vigueur. Cette démarche vise à s'assurer que chaque incident soit examiné avec rigueur et résolu de manière appropriée, conformément aux normes éthiques et aux politiques du groupe et permettra de :

- Surveiller la fréquence des incidents éthiques ou de non-conformités, et de garantir qu'ils sont traités de manière appropriée et en temps opportun
- Encourager une culture de signalement de pratiques contraires à l'éthique et de responsabilité au sein du groupe
- Évaluer l'efficacité des mécanismes de lancement d'alerte mis en place

Le classement des alertes suivra la logique suivante :

- Priorité faible si :
 - Cela n'entraîne en principe aucune conséquence juridique.
 - Les conséquences financières restent limitées.



- Il n'y a aucun dommage à la réputation.
- **Priorité moyenne si :**
 - L'entreprise peut potentiellement faire l'objet de procédures administratives ou civiles.
 - Il peut y avoir des conséquences financières modérées.
 - Il peut y avoir un dommage modéré à la réputation (presse locale).
- **Priorité élevée si :**
 - La santé des personnes est en danger.
 - L'entreprise ou ses dirigeants peuvent faire l'objet de poursuites pénales.
 - Les conséquences financières sont significatives (amendes, indemnités, perte d'actifs, etc.) ou le dommage potentiel à la réputation est important (presse nationale ou internationale).

Indicateur de suivi : dans une logique de perfectionnement continu, Altrad recensera chaque incident dans une base de données centralisées et suivra le nombre d'incidents en fonction de leur gravité (faible, moyenne, élevée), de leur nature (corruption, conflit d'intérêts, violation des droits de l'Homme, etc.), et de leur origine (interne, externe).

2. Emissions de gaz à effet de serre, déchets, approvisionnement et sobriété énergétique

Ces dernières années l'industrie (incluant la construction) représentaient près de 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre². C'est pourquoi, en tant qu'acteur majeur de l'industrie, Altrad s'engage dans une démarche d'amélioration de son impact environnemental. Dans cette démarche, le groupe s'attend à ce que ses fournisseurs s'engagent activement sur les questions environnementales.

2.1. Certification(s) environnementale(s)

Altrad attend de ses fournisseurs qu'ils se renseignent sur les certifications environnementales existantes dans leur secteur et initient en conséquence une réflexion concernant la certification de leur entité. Le choix de fournisseurs couverts par une ou plusieurs certifications environnementales de type ISO 14001, EMAS (système de management et d'audit environnemental), B-Corp, Carbon Trust Standard ou plus spécifiquement pour les producteurs de métaux ResponsibleSteel ou ASI (Aluminium Stewardship Initiative).

Choisir des fournisseurs engagés sur une ou plusieurs certifications permettra au groupe Altrad de :

- Apporter une garantie de l'engagement des fournisseurs dans des pratiques environnementales
- Réduire son impact environnemental en réduisant l'impact en amont de la chaîne de production
- Encourager l'adoption de pratiques durables

Indicateur de suivi : dans une logique de perfectionnement continu, Altrad suivra la part de ses fournisseurs couverts par une certification environnementale.

2.2. Mesure des émissions de gaz à effet de serre

Altrad attend de ses fournisseurs qu'ils mesurent les émissions de gaz à effet de serre de leur activité sur le périmètre le plus large possible (scopes 1,2 et 3) en utilisant des méthodologies reconnues (GHG Protocol,

² *Chiffres clés du climat France, Europe et Monde, édition 2022, Data Lab*



Bilan Carbone®, ISO 14064, Carbon Trust Standard, PAS 2050). La mesure des émissions de GES des fournisseurs permettra au groupe Altrad de :

- Disposer de données précises et d'une vision claire des impacts environnementaux liés à ses activités qui viendra compléter la vision sur les impacts directs du groupe lors de la mesure et de la réduction de ses émissions de GES
- Intégrer les fournisseurs dans les efforts de réduction de ses émissions de GES et de ne pas se limiter aux seules activités internes du groupe
- Les fournisseurs soumis à la directive Européenne MACF (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières), s'engagent à :
 - Déclarer leurs émissions de CO2 liées à la fabrication et au transport des produits/services fournis, conformément aux normes reconnues (GHG Protocol, ISO 14064, etc.)
 - Fournir des preuves documentées et actualisées pour garantir la conformité avec la réglementation MACF

Indicateur de suivi : Altrad suivra la part des fournisseurs ayant mesuré leurs émissions de GES dans les 5 dernières années tout en précisant le périmètre de cette mesure (scopes 1, 2 et 3 par exemple) et assurera des audits réguliers de la conformité et de de l'année aux normes en vigueur et un suivi dans le temps des résultats de ces mesures.

2.3. Trajectoire de décarbonation

Altrad attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent dans une trajectoire de décarbonation définie par des méthodologies reconnues : ACT pas-à-pas, Science Based Targets ou Net Zero Standard (PAS 2060). L'engagement des fournisseurs dans une trajectoire de décarbonation permet au groupe de :

- Encourager ses fournisseurs à s'engager pour la décarbonation et à mesurer les objectifs de réduction de leurs émissions de GES
- Construire sa propre stratégie de décarbonation en considérant une réduction des émissions de son scope 3

Indicateur de suivi : dans une perspective d'amélioration continue, Altrad suivra la part de ses fournisseurs engagés dans une trajectoire de décarbonation.

2.4. La mesure de l'empreinte carbone des produits

Altrad attend de ses fournisseurs qu'ils mesurent l'impact environnemental de leurs produits en utilisant des méthodologies reconnues type : Product Carbon Footprint (PCF), Analyse de Cycle de Vie (ACV), Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) ou Profils Environnementaux Produits (PEP). Connaître l'empreinte carbone des références fournisseurs permet au groupe de :

- Evaluer ses émissions (notamment du scope 3) avec le plus de précision, d'identifier les produits les plus émissifs et de construire en conséquence une stratégie de décarbonation ambitieuse



- Intégrer l’empreinte environnementale des produits comme critère de décision lors du choix de ses fournisseurs et produits

Indicateur de suivi : afin d’améliorer la précision de ses connaissances de ses émissions et notamment de son scope 3, Altrad suivra la part de produits achetés dont l’empreinte environnementale est connue et intégrera les données d’empreinte carbone dans une base de données centralisée ou un système de gestion des achats.

2.5. Fiabilité et la disponibilité des données environnementales

Altrad attend de ses fournisseurs qu’ils soient en mesure de fournir des données quantitatives précises concernant les caractéristiques techniques et environnementales de leurs produits et de garantir la fiabilité de ces données. Altrad attend par exemple les tonnages précis des produits vendus aux entités d’Altrad, leur origine, la part de recyclé incorporé ou encore leur empreinte carbone si celle-ci est disponible. La disponibilité et la fiabilité des données des fournisseurs permet à Altrad de :

- Répondre avec précision et efficacité à ses obligations réglementaires, notamment la réalisation de son bilan carbone, en limitant le niveau d’incertitudes et en garantissant l’homogénéité des données d’une année à l’autre
- Intégrer les fournisseurs dans le développement de sa stratégie de décarbonation

Indicateur de suivi : pour chercher à améliorer la précision de ses connaissances quant à ses achats, le groupe Altrad suivra le taux de références achetées dont les quantités (en tonnes idéalement) sont connues avec pour objectif à moyen-terme d’atteindre un taux proche de 100%.

2.6. Approvisionnement responsable

Altrad attend de ses fournisseurs qu’ils intègrent à leurs produits des matériaux recyclés, à faible émission de carbone et des matières premières provenant de filières responsables ou certifiées en se tenant informés des recherches en cours dans leur secteur et en intégrant ces réflexions dans leur processus d’innovation. Le groupe Altrad sera attentif à la présence de certifications ou labels tels que la certification mondiale de l’engagement RSE EcoVadis, les labels internationaux cradle-to-cradle, recycled content, l’écolabel européen, ou des labels nationaux tels que le FSC, le PEFC, le label ALU+C- ou encore le label Objectif CO₂ concernant les transporteurs routiers de marchandises. Cette liste de labels et certifications n’est pas exhaustive, les fournisseurs peuvent proposer d’autres labels et certifications dont ils disposent. L’utilisation de matériaux recyclés et de matières premières responsables au sein de ses achats permet à Altrad de :

- Diminuer son niveau de dépendance aux ressources naturelles vierges
- Anticiper et répondre aux exigences réglementaires auxquelles le groupe est ou sera soumis
- S’aligner sur les pratiques du secteur en utilisant de l’acier recyclé

Indicateur de suivi : dans une logique d’éco-conception et de sourcing durable, Altrad suivra la part de matériaux recyclés ou issus de filières responsables en demandant à ses fournisseurs des certificats d’approvisionnement durable et des preuves d’utilisation de matériaux recyclés.



2.7. Dialogue fournisseur et collaboration

Altrad attend de ses fournisseurs une disponibilité et collaboration pour aborder ensemble des sujets stratégiques liés à l'amélioration continue des produits. Cela inclut l'évaluation des performances actuelles, la prévision des contraintes futures du marché, ainsi que l'anticipation des exigences clients en constante évolution. Travailler de concert permet d'identifier de nouvelles opportunités d'innovation tout en garantissant que les produits répondent aux normes de qualité, de sécurité et de durabilité. Cette réflexion commune favorise une relation de partenariat solide, fondée sur le développement collaboratif de solutions adaptées aux défis du secteur et aux attentes croissantes des clients.

La mise en place d'une démarche de dialogue et de développement collaboratif avec ses fournisseurs permettra à Altrad de :

- S'engager dans une démarche de développement collaboratif pour renforcer et mutualiser les expertises
- Impliquer ses parties prenantes en se renseignant sur leurs attentes et contraintes pour les intégrer dans leurs prises de décisions
- Challenger les impacts sociaux et environnementaux des produits proposés
- Anticiper et de répondre aux exigences réglementaires et clients auxquelles elle sera soumise

Indicateur de suivi : le groupe Altrad mesurera le nombre de réunions ou d'ateliers collaboratifs organisés proposés aux fournisseurs, et en suivra le pourcentage de participation active. Cela lui permettra d'évaluer l'engagement de ses fournisseurs à travailler sur l'amélioration des produits et l'anticipation des contraintes clients.

3. Tissu économique régional et insertion professionnelle

Ces dernières années selon l'OCDE, l'industrie, incluant des sous-secteurs comme la manufacture, l'énergie, la construction et les industries extractives, employait 18% de la main-d'œuvre mondiale jouant ainsi un rôle crucial dans l'économie mondiale³. Le secteur de la ferraille, en particulier l'aluminium et l'acier, joue un rôle clé dans cette industrie, mais il est souvent associé à des conditions de travail difficiles et des enjeux sociaux complexes. Consciente de ces défis, Altrad s'engage à améliorer son impact social.

3.1. Les accords de partenariats avec des entreprises locales

Altrad veille à intégrer le nombre de partenariats établis avec des fournisseurs locaux dans ses stratégies, mettant ainsi un accent particulier sur la promotion de l'emploi local. En collaborant étroitement avec des entreprises locales, Altrad souhaite soutenir non seulement le tissu économique régional, mais contribuer également à la création d'opportunités d'emploi dans les communautés où elle opère. Cette approche renforce les chaînes d'approvisionnement locales et encourage un développement économique durable en favorisant l'intégration des compétences locales dans ses projets.

Cette approche permet à Altrad de :

- Mesurer et démontrer son engagement envers le soutien des économies locales en collaborant avec des fournisseurs locaux et en aidant créer des emplois au niveau local

³ OIT, *Notre histoire, votre histoire*, Chapitre 4 « L'emploi »



- Renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement en travaillant avec des partenaires locaux, ce qui rend la chaîne d'approvisionnement plus robuste et moins vulnérable aux perturbations globales
- Réduire l'impact environnemental en réduisant les distances de transport des matériaux

Indicateur de suivi : dans une démarche de progrès continu, Altrad suivra le nombre de partenariats conclus avec des entreprises locales (au niveau national) et le taux de dépenses réalisées auprès de ces entreprises.

3.2. Soutien à l'emploi de personnes en réinsertion professionnelle ou handicapées chez ses fournisseurs

Altrad vise à promouvoir l'inclusivité et l'égalité des chances dans ses chaînes d'approvisionnement, tout en soutenant les fournisseurs qui s'engagent activement à offrir des opportunités d'emploi à ces groupes souvent sous-représentés. Ce modèle sert de référence pour les autres entités du groupe, renforçant la politique d'Altrad en matière de diversité et d'inclusion au sein de son réseau de fournisseurs, ce qui permettra de :

- Soutenir activement l'inclusion des personnes en situation de handicap ou en insertion professionnelle dans le monde du travail, en favorisant leur intégration au sein des équipes de ses fournisseurs
- Démontrer son engagement envers la responsabilité sociale et l'éthique, en reflétant les efforts de l'entreprise pour promouvoir des pratiques de recrutement inclusives et équitables

Indicateur de suivi : Altrad identifiera et suivra le taux de personnes en insertion ou en situation de handicap chez ses fournisseurs.

4. Les achats responsables pour critère de sélection

Le changement climatique et ses conséquences exercent une pression accrue sur le secteur de l'industrie pour adopter des pratiques plus durables. En effet, ce secteur est responsable de⁴ :

- 40% des émissions de gaz à effet de serre mondiales
- 33% de la consommation de ressources mondiales
- 24% des émissions de gaz à effet de serre

Cette réalité pousse le secteur le secteur industriel - en incluant des sous-secteurs comme la manufacture, l'énergie, la construction et les industries extractives - à se transformer rapidement pour réduire son impact environnemental. Suivre la part des achats responsables dans le volume total d'achats n'est pas seulement une question d'éthique et d'engagement, mais aussi de stratégie économique. Cela permet de créer de la valeur ajoutée tout en répondant aux attentes croissantes de la société en matière de durabilité.

Cela permet à Altrad de :

- Évaluer l'impact de la politique achats responsables et vérifier dans quelle mesure la politique achats responsables se traduit en actions concrètes, et d'ajuster les stratégies en conséquence
- Communiquer avec les parties prenantes et disposer de données claires tout en renforçant la transparence et la confiance des parties prenantes

⁴ Construction 21, Transparence et résultats mesurables pour le secteur de la construction, juillet 2023



- Se démarquer avec un pourcentage élevé d'achats responsables, positionnant le groupe comme un leader en matière de responsabilité sociale et environnementale

Indicateur de suivi : Altrad s'engage à surveiller la proportion des dépenses consacrées aux fournisseurs qui adhèrent aux critères d'achats responsables, incluant des pratiques respectueuses de l'environnement, des conditions de travail équitables et une gestion éthique. Cet indicateur permettra à l'entreprise de favoriser les partenariats avec des acteurs alignés sur ses valeurs de durabilité et de responsabilité sociale.

5. Formation et sensibilisation

La sensibilisation et la formation sont des piliers essentiels de la politique d'Altrad en matière d'achats responsables. Pour assurer le succès de cette politique, Altrad s'engage à intégrer ces actions à tous les niveaux de son organisation. Cela inclut notamment la formation des acheteurs et des commerciaux aux critères de durabilité.

L'objectif est de créer une culture d'entreprise où chaque acteur comprend l'importance des pratiques responsables et s'engage à les respecter. En offrant une formation continue et des outils adaptés, Altrad vise à garantir que tous les partenaires commerciaux partagent les mêmes standards éthiques et environnementaux. Ce travail collaboratif contribue à renforcer la chaîne d'approvisionnement durable, tout en assurant une meilleure cohérence et efficacité dans l'application de la politique d'achats responsables.

Indicateur de suivi : le groupe suivra le pourcentage d'acheteurs, de sous-traitants et de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation sur les achats responsables.